



Mairie de Breteil
Service Enfance/Jeunesse
02 99 06 79 68
animation@breteil.fr

Janvier 2021

Tarifs des services périscolaires municipaux (accueils du matin et du soir, restauration et TAP)

Tarifs actuels, valables jusqu'au 31 décembre 2021 :

Tranches	Quotient Familial Mensualisé (QFM)	Restaurant scolaire	Garderie du matin	Garderie du soir	Garderie du mercredi midi
A	Inférieur à 600 €	2.94€	1€	1.30€	0.50€
B	Supérieur ou égal à 600 € et inférieur à 780 €	3.36€	1€	1.30€	0.50€
C	Supérieur ou égal à 780 € et inférieur à 1050 €	3.78€	1.50€	1.80€	0.50€
D	Supérieur ou égal à 1050 € et inférieur à 1300 €	4.13€	1.50€	1.80€	0.50€
E	Supérieur ou égal à 1300 €	4.50€	1.50€	1.80€	0.50€

Pénalités de retard après 19h (ou 12h30 le mercredi) : 1,00 € par tranche de 5 minutes

**Un tarif majoré de +20% est appliqué pour toute prestation non réservée une semaine à l'avance.
Toute prestation réservée (et non annulée en amont) est facturée.**

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial du payeur. Pour cela, les familles doivent indiquer leur numéro d'allocataire CAF sur le portail familles et autoriser la mairie à consulter leur quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé est appliqué. Le quotient familial est automatiquement mis à jour en janvier de chaque année par la mairie.

Les familles relevant de la MSA sont priées de fournir dès à présent à la mairie une attestation indiquant leur quotient familial de 2020. Dès qu'elles auront reçu la nouvelle attestation en février 2021, elles devront la transmettre en mairie. A défaut, le tarif le plus élevé est appliqué.

De nouveaux tarifs sont votés courant décembre de chaque année par le Conseil Municipal.

Les factures sont transmises aux familles par mail et sont également disponibles sur le portail familles.

LE REGLEMENT DE CES PRESTATIONS

Modes de règlement possibles :

- **Par chèque**, sous huitaine, libellé à l'ordre du Trésor Public et accompagné du coupon à détacher en bas à droite de la facture (merci de ne pas agraffer les chèques), à envoyer ou déposer à la **Trésorerie - 35, boulevard Carnot à MONTFORT-SUR-MEU**.
- **En espèces**, sous huitaine, au guichet de la Trésorerie (*adresse ci-dessus*).
- **Par prélèvement automatique**. Imprimé disponible en mairie ou en ligne sur le portail familles, à compléter et à retourner, accompagné d'un RIB.
- **Par chèque CESU** (pour la garderie uniquement) au guichet de la Trésorerie (*adresse ci-dessus*).
- **Par internet**, paiement en ligne sur le site PAYFIP (<https://www.tipi.budget.gouv.fr>), au moyen des références portées sur la facture (en bas à gauche).

Si son montant est inférieur à 15 €, elle ne vous parviendra que lors du dépassement de ce seuil. C'est-à-dire, le mois suivant si votre enfant reprend un repas.